

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : MARIE-CLAUDE FARRELL

<https://www.cadre21.org/membres/8e44839dc46e6efea2950fc9>

Date d'obtention : 2020-11-05 16:43:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ces étapes nous permettent de ne pas faire de faux pas ou des erreurs qui pourraient nuire au processus judiciaire ou encore causer des torts à d'autres personnes. La méthode permet de bien documenter la situation, de respecter l'intégrité de chacune des personnes impliquées, de judiciaireiser ce qui doit l'être et traiter les autres incidents tout aussi professionnellement. La méthode permet le respect des rôles de chacun, dans les limites de nos champs d'expertise.

Voici les grandes lignes (en rouge dans l'aide-mémoire)

Prendre le temps de rencontrer la personne qui signale ainsi qu'à la victime.

A la lumière des informations recueillies, analyser la situation.

Valider l'information en rencontrant des témoins ou d'autres personnes liées à l'incident. Attention de faire ces rencontres individuellement. Ne pas rencontrer tout de suite l'instigateur.

Décider s'il s'agit d'un acte malveillant ou non : cela oriente la suite des choses et le moment où les services de police doivent être informés des situations.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles étaient suffisamment bien construites pour nous faire tomber dans le piège à quelques reprises...Je croyais mieux maîtriser la matière mais me suis vite rendue compte qu'il est important de référer à l'aide-mémoire car le faux pas est facile dans la prise de décision....

Chaque situation est unique (et ce même si on croit "avoir déjà vu la même chose", plusieurs facteurs entre en ligne de compte.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La prise de décision quand au moment où l'on doit informer les autorités judiciaires (policiers). J'imagine que dans la "vraie vie", si jamais nous (les intervenants scolaires) le faisons trop tôt ou "pour rien", ils pourront travailler en collaboration avec nous pour nous rappeler nos rôles respectifs et confirmer nos interventions de part et d'autre, en regard de ce protocole commun.

Je profite de l'espace pour vous remercier pour cette formation. J'ai été surpris de la qualité des informations et surtout la manière qu'elle est construite. C'est agréable à faire et intéressant. Dans un contexte où le temps de chacun est plus que précieux, je n'ai pas l'impression d'avoir perdu du temps à faire cette formation. J'ai appris plusieurs éléments d'interventions et réalisé l'importance de bien respecter les étapes de la démarche proposée.